

LA PLACE DE LA COMMUNE DANS L'INTERCOMMUNALITÉ



L'ACADÉMIE DES
LEADERS PUBLICS

Durée : 1 journée, 7 heures

Moyens pédagogiques : Cas pratiques et études de cas

Publics visés : En groupe, élus locaux, collaborateurs d'élus locaux

Pré-requis : aucun

Les acquis recherchés :

- ✓ S'avoir situer sa collectivité dans l'intercommunalité
- ✓ Connaître les marges de manoeuvre de sa collectivité au sein de l'intercommunalité

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- > Maîtriser le **panorama** de la réforme et les nouveaux textes
- > Connaître la **typologie** des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)
- > S'approprier les compétences, le fonctionnement et l'environnement des **intercommunalités**
- > Maîtriser les **structures satellites** (S.E.M., associations, etc.)
- > Les **marges de manoeuvre** au sein de l'intercommunalité

CONTENU PEDAGOGIQUE

> **Panorama complet de la réforme et des nouveaux textes**

L'achèvement de la carte intercommunale

Typologie des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)

Comprendre la spécificité des métropoles

> **Rôle des élus communautaires**

Compétences spécifiques de l'élus communautaire

Droits et obligations de l'élus communautaire

> **Cas pratique**

Étude de cas : les structures satellites